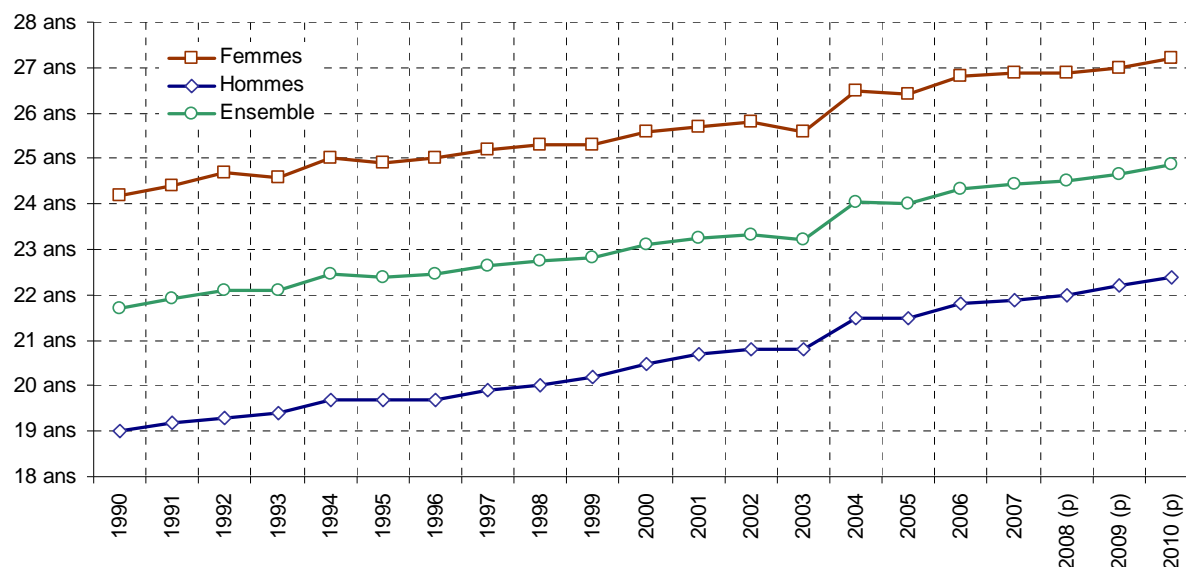


**Indicateur n° 2 : Espérance de vie à 60 ans, par genre**



Source : INSEE, bilan démographique 2010, espérance de vie non lissée.

Selon des données encore provisoires de l'INSEE, l'espérance de vie à 60 ans aurait connu en 2010 une hausse de + 0,2 an par rapport à 2009, tous sexes confondus mais également par genre, et atteindrait respectivement 22,4 ans pour les hommes et 27,2 ans pour les femmes. Cette progression serait plus importante que les trois années précédentes : + 0,1 an par an entre 2007 et 2009. En 2006, les gains d'espérance de vie avaient été plus élevés (+ 0,3 an), après une année 2005 marquée par une stagnation de l'espérance de vie à 60 ans. En 2004, les gains exceptionnels enregistrés (+ 0,9 an pour les femmes et + 0,7 an pour les hommes) ont été supérieurs à ceux attendus. D'après l'INED, l'évolution de 2004 s'expliquerait davantage par l'absence d'épidémie de grippe cette année-là et par une diminution de la mortalité des personnes âgées liée à une meilleure prévention que par le contrecoup de la canicule de l'été 2003, qui aurait entraîné des décès « anticipés » en 2003.

Au total, sur les dix dernières années, l'espérance de vie à 60 ans a poursuivi sa progression à un rythme un peu plus soutenu pour les hommes (+ 2,2 ans) que pour les femmes (+ 1,9 an). Dès lors, le différentiel d'espérance de vie par sexe à 60 ans s'est réduit légèrement. Il atteint 4,8 ans en 2010 en faveur des femmes, alors qu'il s'élevait à 5,1 ans il y a dix ans.

Selon l'INED, l'espérance de vie des hommes a progressé sur les trois dernières décennies : près de 3 ans sur la dernière décennie (période de 1996-1998 à 2006-2008) contre 2,4 ans et 2,5 ans les deux précédentes (respectivement entre 1976-1978 à 1986-1988 et 1986-1988 à 1996-1998). Pour les femmes, l'évolution a été moins forte : l'espérance de vie a augmenté de 2,1 ans au cours de la dernière décennie (respectivement 2,5 et 2,1 sur les décennies précédentes). Sur la dernière période, les gains d'espérance de vie sont essentiellement observés après 65 ans (notamment du fait de la chute de la mortalité cardio-vasculaire) et surtout aux grands âges après 80 ans. Ainsi, 75 % des gains d'espérance de vie sont enregistrés au delà de 65 ans chez les hommes (2,2 ans sur un total de + 2,95 ans). Chez les femmes, ce sont 85 % des gains d'espérance de vie (+1,8 an) qui sont réalisés au delà de 65 ans (pour un gain total de +2,1 ans).

« L'espérance de vie à l'âge de 60 ans telle qu'estimée cinq ans auparavant » (article 5 de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites) a été retenue en 2003 afin de fonder le mécanisme d'allongement de la durée d'assurance exigible pour bénéficier d'une pension à taux plein (cf. indicateur « objectifs/résultats » n° 5-3 relatif au ratio de durée d'activité sur durée moyenne de retraite). Afin de lisser les à-coups démographiques de nature

conjoncturelle, c'est sa valeur moyenne mesurée sur trois ans qui est retenue pour déterminer les modifications à apporter aux paramètres de calcul de la pension.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 2 :

Les données présentées proviennent du bilan démographique dressé chaque année par l'INSEE sur le champ de la France métropolitaine. Pour plus de détails, se reporter aux documents suivants : *INSEE Première* n° 1332, « Bilan démographique 2010 », janvier 2011 et F. Prioux *et alii*, « L'évolution de la population récente en France », *Population*, n°65(3) INED, 2010.

L'espérance de vie à 60 ans représente le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de 60 ans (ou durée de survie moyenne à 60 ans), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Les âges considérés sont ceux au sens du recensement de la population, en « différence de millésime », c'est-à-dire qu'ils sont calculés par différence entre l'année du recensement et l'année de naissance.

Pour plus d'informations sur la mortalité, se rapporter aux indicateurs de cadrage n° 3 et 4 (« principales causes de mortalité » et « mortalité prématurée, par genre ») du programme « Maladie ». Pour des comparaisons internationales en matière d'espérance de vie des seniors (réalisées usuellement à l'âge de 65 ans) et des données sur l'espérance de vie sans incapacité, se reporter à l'indicateur de cadrage n° 7 du programme « Maladie ».